

Présidence : Suède

## 893<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 26 septembre 2018

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 15 h 30

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE D'ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE**

- *Exposé de M<sup>me</sup> P. Stenkula, Directrice générale de la police et chef du Département des enquêtes pénales pour la région policière Sud, Police suédoise*
- *Exposé de M. O. Lindvall, Procureur des douanes et chef du Département des procureurs des douanes, région Sud, Douanes suédoises*

Présidente, M<sup>me</sup> P. Stenkula (FSC.DEL/161/18 OSCE+), M. O. Lindvall (FSC.DEL/162/18 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/169/18), Royaume-Uni, Slovaquie (annexe 1), Serbie (annexe 2), Turquie, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Suisse, Ukraine (FSC.DEL/167/18 OSCE+), Arménie, Malte, Bosnie-Herzégovine

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/168/18 OSCE+) (FSC.DEL/168/18/Add.1 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/170/18), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion informelle sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de deux initiatives de projets en cours, prévue le 3 octobre 2018 (FSC.INF/35/18 Restr.)* : Présidente (au nom du Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie))
- b) *Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles, prévue les 2 et 3 octobre 2018* : Présidente
- c) *Conférence de la Présidence intitulée « Les femmes dans le secteur de la sécurité : enjeux et opportunités pour l'espace de l'OSCE et au-delà », prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2018* : Présidente
- d) *Achèvement d'un projet visant à renforcer les capacités en matière de gestion des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles, ainsi qu'à assurer leur stockage dans de bonnes conditions de sécurité ; et proposition de projet complémentaire visant à renforcer la sécurité des stocks et à réduire les excédents grâce au contrôle et à la destruction des ALPC (FSC.DEL/163/18/Add.1 OSCE+)* : Biélorussie (FSC.DEL/163/18 OSCE+)
- e) *Achèvement d'un projet portant sur la destruction de composants de propergol* : Biélorussie (FSC.DEL/163/18 OSCE+)
- f) *Exposé sur l'exercice militaire « Trident Juncture 18 » prévu du 25 octobre au 7 novembre 2018* : Norvège

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 octobre 2018 à 10 heures, Neuer Saal

**893<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 899 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE**

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir fait de la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre le sujet du présent dialogue de sécurité du FCS. Nous considérons que ce sujet concerne non seulement le Forum mais aussi la mission générale consistant à garantir la stabilité et la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Nous avons noté que la Slovaquie avait été mentionnée à plusieurs reprises dans l'exposé présenté aujourd'hui. En complément des informations qui ont été fournies, nous confirmons qu'après la modification de la législation nationale en 2015, nous avons enregistré un quasi effondrement de la demande de précurseurs d'armes en Slovaquie. En outre, l'Agence nationale anticriminalité de la police de la République slovaque a coopéré avec EUROPOL et INTERPOL et avec différents États membres de l'Union européenne pour améliorer la collecte, l'analyse et l'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre illicites (ALPC), ce qui a permis d'identifier et d'arrêter des délinquants et de saisir d'importants stocks de produits illicites dans tous les États de l'UE. À cet égard, nous félicitons la police et les douanes suédoises pour leur coopération exceptionnelle.

La Slovaquie a été l'un des premiers États membres de l'Union européenne à créer au sein de son Agence nationale anticriminalité un point de contact pour les armes à feu, lequel remplit les fonctions de point de contact national pour les questions liées aux ALPC illicites. Ce point de contact spécialisé sert de base de données sur ce type d'infraction pénale, communique directement avec ses homologues d'autres États membres de l'UE ainsi qu'avec des organisations internationales (ONU, EUROPOL, INTERPOL) et apporte un soutien direct aux enquêtes pertinentes.

Il importe d'ajouter que le marché criminel et la demande d'armes illicites trouveront toujours des sources d'approvisionnement en ALPC illicites, que ce soit dans le contexte du trafic illicite d'armes provenant de zones de conflit armé vers des États participants de l'OSCE, de l'utilisation de précurseurs d'armes, du vol et de l'utilisation abusive d'armes légales et de leurs composants ou de la production nationale d'ALPC. Si l'une de ces sources est éliminée, le marché se tournera automatiquement vers d'autres. C'est pourquoi il est nécessaire de développer et consolider les services répressifs et d'accroître leur capacité

opérationnelle, de renforcer la coopération internationale et de réduire le plus possible les différences entre les législations nationales.

Je vous remercie de votre attention.



---

**893<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 899 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE**

Madame la Présidente,  
Excellences,  
Chers collègues,

La Serbie a souscrit à la déclaration faite par l'UE au titre de ce point de l'ordre du jour. Toutefois, permettez-moi d'apporter en son nom quelques précisions supplémentaires.

Comme l'ont fait d'autres délégations, je tiens à saluer chaleureusement les éminents orateurs du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et à les remercier pour leurs exposés intéressants et stimulants sur la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC). Je tiens également à remercier la Présidence suédoise du FCS d'avoir choisi ce sujet important.

Madame la Présidente,

En dehors d'affaires criminelles précises impliquant des particuliers, la Serbie continue de contribuer au maximum à la lutte contre le trafic illicite d'ALPC. Je voudrais rappeler qu'au cours de sa présidence du FCS, l'année dernière, la Serbie a lancé des discussions sur cette question en choisissant comme thème pour le dialogue de sécurité à la 862<sup>e</sup> séance plénière du FCS le 20 septembre 2017 « Les efforts régionaux de lutte contre le commerce illicite d'ALPC en Europe du Sud-Est ». Au cours de sa présidence, elle a également, avec d'autres pays, proposé la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles. Parmi les questions dont traite cette décision figure le trafic illicite des ALPC.

Lors du dialogue de sécurité à la séance susmentionnée du FCS, un certain nombre de situations dont pâtissent tant la région que la Serbie ont été décrites. Il a été conclu que la plupart des armes faisant l'objet d'un trafic étaient des vestiges du conflit en ex-Yougoslavie, c'est-à-dire des armes volées ou disparues qui étaient auparavant détenues légalement. Le trafic s'effectue principalement par petits envois et ceux qui s'y livrent sont exclusivement mus par l'appât du gain, les prix pouvant être obtenus pour ce type d'armes dans les pays de la région, dont la Serbie, et les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord n'étant pas les mêmes. Les trafiquants sont généralement originaires du territoire de l'ex-Yougoslavie et résident actuellement dans des pays d'Europe de l'Ouest ou du Nord.

Reconnaissant la nécessité de traiter de façon plus intégrée et mieux coordonnée les problèmes liés aux ALPC dans les Balkans occidentaux, la Serbie a d'emblée soutenu l'initiative conjointe de coordination des donateurs sur le trafic illicite des armes à feu et le contrôle global des ALPC lancée par la France et l'Allemagne. Cette initiative a conduit à l'élaboration, en coopération avec la France, l'Allemagne et l'UE, d'une feuille de route régionale comprenant des objectifs précis et mesurables de réduction du trafic illicite des ALPC d'ici 2024.

Ce document est à la base du renforcement de la coopération entre la communauté des donateurs et les autorités des Balkans occidentaux. Pour soutenir cet effort et se conformer à la feuille de route régionale, la Serbie a déjà intégré la répression du trafic illicite des ALPC dans l'avant-projet de stratégie nationale de lutte contre la menace du crime organisé et des formes graves de criminalité qu'elle élabore actuellement suivant la méthodologie d'Europol. Une nouvelle stratégie de contrôle des ALPC en Serbie pour la période 2019–2024 est également en cours d'élaboration, de même qu'un plan d'action pour en assurer la mise en œuvre. Ces initiatives montrent clairement que la Serbie a fait de la lutte contre le trafic et la contrebande d'armes à feu, de munitions et d'engins explosifs une priorité absolue pour la sécurité de ses citoyens et celle de la région en général.

Il convient de noter qu'en février 2015, la Serbie a mis sa loi sur les armes et les munitions en conformité avec l'acquis de l'UE, de sorte que la possession et le port d'armes et de munitions sont désormais strictement réglementés. Cette loi a considérablement renforcé les règles indiquant comment et par qui des armes peuvent être utilisées et définit des types et des catégories d'armes encore plus précis. Elle exige que toutes les armes détenues légalement soient de nouveau déclarées. Cette mesure permettra au final d'éliminer les éventuelles inconnues concernant le nombre et les types d'armes détenues légalement et d'éviter des estimations inexactes.

S'agissant du rôle du Ministère serbe de la défense, la police militaire, conformément à la Loi sur les forces armées serbes, applique des mesures de police aux membres du Ministère de la défense et des forces armées serbes, et, dans certains cas, aux civils. La police militaire est habilitée à intervenir dans des affaires impliquant des biens serbes détenus ou utilisés par le Ministère de la défense et les forces armées. Conformément à la Loi sur l'exportation et l'importation d'armes et de matériel militaire, le Ministère de la défense est chargé d'approuver les demandes de licences d'exportation ou d'importation de ces armes et de ce matériel.

Chers collègues,

L'approche coordonnée du Ministère serbe de l'intérieur dans ce domaine a permis de saisir plus de 1 880 ALPC illégales ainsi que plus de 47 700 munitions de divers calibres. Cette tendance s'est poursuivie en 2018, plus de 800 ALPC et de 33 900 munitions de différents calibres ayant été saisies.

Je saisis cette occasion pour mentionner tout particulièrement la coopération policière internationale avec les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord fondée sur l'échange en temps réel de données et d'informations concernant l'action policière synchronisée contre le trafic illicite des ALPC. Par exemple, les données sur les saisies d'armes produites par la société

Zastava Arms de Kragujevac, en Serbie, montrent souvent que ces armes proviennent d'une des autres anciennes républiques yougoslaves.

Madame la Présidente,

Actuellement, les policiers serbes coopèrent activement au niveau international avec leurs collègues suédois dans la conduite d'opérations visant un groupe de citoyens serbes et suédois impliqués dans la contrebande d'armes en Suède. La coopération avec la police suédoise se situe à un niveau très élevé et donne lieu à des communications quasi quotidiennes ; en outre, des données opérationnelles sont échangées dans le cadre d'actions communes et de certaines autres affaires.

Merci, Madame la Présidente.